



Besoin d'aide es ce que je fais vraiment m'inquiéter

Par **NORD KNKY**, le **18/03/2019** à **13:22**

Bonjour à tous, je voudrais vous faire prt de mon probleme je me suis inscrite au xxxxxx formation a distance depuis 4 mois je n'ai pas suivi un seul des cous ni renvoyé de corrigé ..depuis le.mois dernier j"ai reci 1 deuxième lettre simple du sois disant service contentieux pour me réclamer la somme de 1339 euros je sais que c"est de ma faute de ne pas avoir envoyer avant les 3 mois ma résiliation. Je n'ai reçu que des document et 2 CD je pense renvoyé j'ai demander un recapitulatis détaillé de mes cours on me repond que je dois payer mes 12 mensualité comme.j'avais choisi une formation de 12 mois.....Je n'arrive plus a dormir je prends les menace tres au sérieux es ce que je dois???

Par **Lag0**, le **18/03/2019** à **13:37**

Bonjour,
Conformément au code de l'éducation, si vous avez attendu au delà du délai de 3 mois, vous ne pouvez plus résilier ou du moins, si vous résiliez, vous restez redevable du cout total de la formation.